



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mme Karen Crandall, mairesse
Mme Melissa Plett et Mme Nadine Martin, conseillères
M. Normand Litjens, M. Glenn Guthrie, M. Charles Benoît et M. Dany Duchesneau, conseillers

AVIS est par les présentes donné par Mme Marie-Hélène Croteau, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand;

QUE, conformément à l'article 152 du Code municipal, le conseil de la Municipalité de Saint-Armand tiendra une séance extraordinaire le lundi 17 août 2026 à 19 h, au Centre communautaire situé au 444, chemin Bradley et que les sujets suivants y seront pris en considération:

1. Ouverture de la séance
2. Autorisation de premiers répondants – Fête au Village
3. Autorisation de paiement – Fête au Village
4. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) - Attestation de frais
5. Octroi de contrat – Sel de déglaçage
6. Adoption du 2^e projet de résolution – Demande de PPCMOI, 30 et 50 route 133
7. Autorisation de paiement d'un dépôt - Venise Nautique inc.
8. Départ de monsieur Maxime Latour - Journalier aux travaux publics
9. Ouverture de poste — Journalier aux travaux publics
10. Période de questions
11. Levée de la séance

QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil, si tous sont présents.

Donné à Saint-Armand, ce 17 août 2026.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière